

Rattachement hiérarchique

Directeur Régional, Directeur/Responsable Plateforme, Directeur d'Entrepôt

Responsabilités

Il se voit confier des missions de démarrage de nouvelles activités, de nouveaux entrepôts, de ré-engineering de dossiers existants, d'amélioration ou d'homogénéisation des processus logistiques de l'entrepôt (transports, flux, stockage...).

Il intervient le plus souvent en mode projet, seul ou au sein d'une équipe.

Il est chargé de l'analyse des process jusqu'à la mise en place d'une solution logistique complète.

Il élabore les cahiers des charges fonctionnels et gère les questions de suivi des flux produits, informatiques, transport et administratifs liés. Nous pouvons citer parmi les chantiers les plus souvent constatés : mise en place du « voice picking », définition de chemins de préparation, réimplantation, suivi de la mise en place d'un WMS, d'un TMS...

Il anime des groupes de projets de façon transverse et ayant pour but d'améliorer les résultats en termes de productivité, qualité et traçabilité.

Il sert généralement de référent dans la formation des différents utilisateurs sur les organisations cibles et leur sensibilisation aux démarches de progrès.

Profil / Tendances

De formation supérieure Bac+5 spécialisée en Logistique ou Ingénieur avec un troisième cycle spécialisé en Logistique (ISLI...), il dispose d'une première expérience en Logistique. Il possède une parfaite connaissance des outils d'amélioration continue (Kaizen, 5S, TPM, Petit Train...) et est à l'aise avec les outils informatiques (Excel...) et les systèmes d'informations (SAP...).

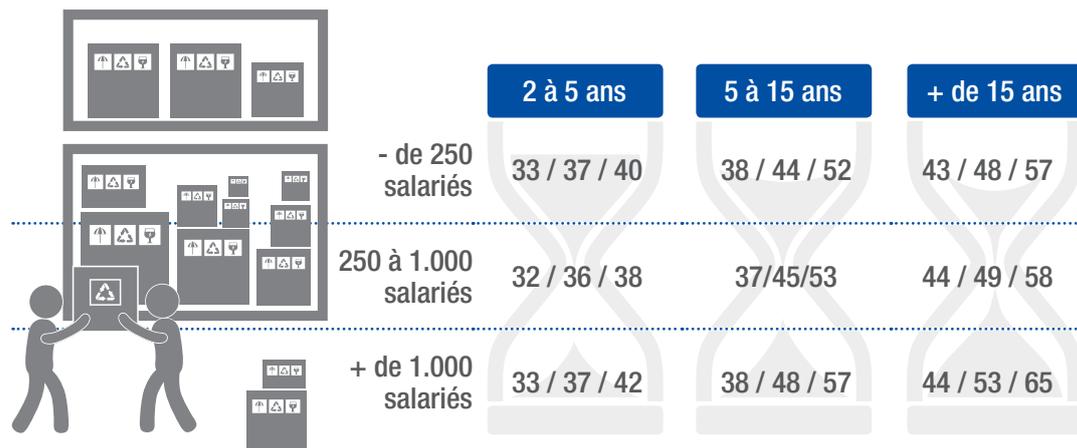
Il maîtrise l'anglais.

Il doit avoir un très bon esprit d'analyse, de synthèse, un bon esprit d'équipe, un sens développé de l'organisation, de l'animation d'équipe et de l'observation ainsi que beaucoup de pédagogie.

Évolutions

Ce poste est souvent un tremplin pour accéder à d'autres fonctions plus opérationnelles.

Rémunération



Les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles en k€ selon la légende suivante : minimum constaté/moyenne constatée/maximum constaté.

S'ajoute généralement à cette rémunération fixe un bonus individuel de 5 à 10%.